

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE
A LA GESTION LOCATIVE ADAPTEE (GLA) ASSUREE
PAR L'ASSOCIATION ALIS SUR LE TERRITOIRE
DU CISMONTE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse agit, dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), en faveur de l'accès au logement des ménages en difficulté.

A ce titre, elle soutient le dispositif de Gestion Locative Adaptée (GLA) porté par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte.

Celui-ci vise à capter des logements du secteur privé afin de les attribuer au public prioritaire relevant du PDALHPD, en proposant à la fois une action de prévention des difficultés de l'occupant, et une sécurisation de la relation bailleur/locataire.

L'association ALIS propose aux propriétaires qui adhèrent au dispositif une prestation de gestion semblable à celle d'une agence immobilière du secteur privé.

Elle assure auprès des locataires un accompagnement pendant toute la durée du bail, leur offrant ainsi une aide au niveau administratif et budgétaire (renouvellement de droits, prévention des impayés, gestion des contrats) mais aussi un soutien dans l'apprentissage de leurs droits et devoirs (travaux d'entretien leur incombant, relation avec le voisinage).

En 2018, le parc locatif géré par l'association ALIS s'élevait à 139 logements, permettant ainsi à 139 ménages d'en bénéficier, en majorité des personnes isolées ou des familles avec enfants relevant des minimas sociaux, ou percevant des revenus très faibles (contrats précaires).

L'association prévoit de capter de nouveaux logements pour agrandir le volume du parc.

Pour l'année 2019, l'objectif est fixé à 160 logements.

La Collectivité de Corse finance la mise en œuvre de cette action à hauteur de 650 euros par logement, soit un montant de 104 000 euros, pour un coût global estimé à 206 000 euros.

Les crédits sont inscrits au budget 2019 (programme N5121B, chapitre 934, fonction 428, compte 65568) de la Collectivité de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse à la mise en œuvre de ce dispositif à 104 000 euros pour l'année 2019.

- d'approuver la convention relative à la Gestion Locative Adaptée (GLA) sur le territoire du Cismonte à conclure l'association ALIS pour l'exercice 2019 telle que figurant en annexe.
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.